

Une solution simple

• Appel

Adressez-vous par téléphone à l'association Répit Bulle d'air Rhône-Alpes : nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires.

• Devis gratuit

Suite à votre appel, nous établissons un devis personnalisé pour évaluer le coût de l'intervention.

• Evaluation à domicile

Si vous êtes intéressé(e), le responsable de secteur prend rendez-vous, avec vous, au domicile de votre proche, pour identifier vos besoins.

• Mise en place de l'intervention

Une fois le devis accepté, nous mettons à votre disposition un salarié *relayer*, dont les capacités et les disponibilités correspondent à votre situation.

Le service Bulle d'air est géré par une association loi 1901 ouverte à tout public. Il a été créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord, de Générations Mouvement, Haute-Savoie et Isère, de Mutualia Santé Sud Est et des associations d'aidants Resa et Aidapi.

Vos contacts

- **Ain**
15 avenue
du Champ de Foire
Bourg-en-Bresse
- **Isère**
5 place Gustave Rivet
Grenoble
- **Ardèche**
- **Drôme**
29 rue Frédéric
Chopin
Valence
- **Loire**
- **Rhône**
35, 37 rue du Plat
Lyon
- **Savoie**
(siège social)
20 avenue des
Chevaliers Tireurs
Chambéry
- **Haute-Savoie**
2 boulevard du Fier
Annecy

Accueil téléphonique :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
04 79 62 87 38

contact@repitbulledair-ra.fr

repit-bulledair.fr

• En partenariat avec



• Avec le soutien de



Service de répit à domicile

**Vous accompagnez
un proche fragilisé ?
Respirez !**



**Bulle d'air prend votre relais
à domicile**

repit-bulledair.fr



L'essentiel & plus encore

**Vous accompagnez
au quotidien un proche
fragilisé par l'âge,
la maladie ou le handicap
(votre conjoint, un parent,
un enfant...)?**

**Vous souhaitez
vous absenter
ou vous reposer ?**

**Bulle d'air vous propose
une solution de répit
simple et sécurisante !**

Inspiré du concept québécois de
« *baluchonnage* », **Bulle d'air** est un
spécialiste du répit à domicile qui propose
des interventions à la carte :

- d'aide au répit en journée (à partir de
3 heures consécutives minimum),
- de garde de nuit,
- de relayage 24h/24 (en week-end, une
semaine, en vacances...).

Sur cet intervalle, un *relayeur* de confiance,
sélectionné et mandaté par nos soins,
prend votre relais et accompagne votre
proche, de jour comme de nuit, dans sa
vie de tous les jours : compagnie, courses,
repas, aide aux gestes quotidiens, sorties...



Nos engagements

Bulle d'air :

- sélectionne pour vous le *relayeur* qui
correspond à vos besoins
- effectue pour vous toutes les tâches
administratives
- coordonne les interventions et en assure
le suivi
- vous conseille

Nos territoires d'intervention

■ Auvergne-Rhône-Alpes : Ain, Ardèche,
Drôme, Haute-Savoie, Isère, Loire (2020),
Rhône, Savoie.

■ Et aussi...

Occitanie (Ariège, Gers, Haute-Garonne,
Hautes-Pyrénées, Tarn et Garonne),

Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Somme),

Provence-Alpes-Côte d'Azur (Vaucluse),

Pays de la Loire (Vendée)

Les aides financières possibles

- Les aides légales versées par le
Conseil départemental :
 - plan d'aide APA* ou PCH** pour les
personnes aidées,
 - droit au répit pour les proches
aidants.
- L'exonération des charges patronales
de la sécurité sociale pour les
personnes âgées de plus de 70 ans.
- Les aides sociales des organismes de
protection sociale (caisse de retraite
principale et/ou complémentaire, CAF,
si elles existent...).
- Les dispositifs locaux comme les
plateformes de répit, les aides
des collectivités locales, des
associations...
- Le crédit d'impôt de 50 % sur les
dépenses engagées pour l'emploi
de votre salarié dans la limite d'un
plafond de dépense.

* Allocation personnalisée d'autonomie

** Prestation de compensation du handicap

